

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de préparation 19-août-2013 Date de révision 01-févr.-2024 Numéro de révision 5

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Description du produit: Diethylene glycol monomethyl ether, stab. with 50-150mg

Cat No.: L13257

Synonymes Methyl Carbitol; Diethylene glycol monomethyl ether; Methyldiglycol

 Numéro d'index
 603-107-00-6

 Numéro CAS
 111-77-3

 N° CE
 203-906-6

 Formule moléculaire
 C5 H12 O3

Numéro d'enregistrement REACH -

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandéeSubstances chimiques de laboratoire.

Secteur d'utilisation SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en

préparations sur sites industriels

Catégorie de produit PC21 - Substances chimiques de laboratoire

Catégories de processus PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégorie de rejet dans ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance

l'environnement(utilisation d'intermédiaires)Utilisations déconseilléesPas d'information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

Thermo Fisher (Kandel) GmbH

Erlenbachweg 2, 76870 Kandel, Germany

Tel: +49 (0) 721 84007 280 Fax: +49 (0) 721 84007 300

Distributeur suisse - Fisher Scientific AG Neuhofstrasse 11. CH 4153 Reinach

Tél: +41 (0) 56 618 41 11

https://www.fishersci.ch/ch/en/customer-help-

support/forms/email-us.html

Adresse e-mail begel.sdsdesk@thermofisher.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

24 heures sur 24 et 7 jours sur

Pour la Belgique Numéro d'urgence 070 245 245. (24h/7j)

Pour obtenir des informations aux États-Unis, appelez le : 001-800-227-6701 Pour obtenir des informations en Europe, appelez le : +32 14 57 52 11

ALFAAL13257

Diethylene glycol monomethyl ether, stab. with 50-150mg

Date de révision 01-févr.-2024

Numéro d'appel d'urgence en Europe : +32 14 57 52 99 Numéro d'appel d'urgence aux États-Unis : 201-796-7100

Numéro d'appel CHEMTREC aux États-Unis: 800-424-9300 Numéro d'appel CHEMTREC en Europe : 703-527-3887

Pour les clients en Suisse:

Tox Info Suisse Numéro d'urgence : 145 (24h)

Tox Info Suisse: +41-44 251 51 51 (Numéro d'urgence depuis l'étranger)

Chemtrec (24h) Sans frais: 0800 564 402 Chemtrec Local: +41-43 508 20 11 (Zurich)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

Dangers physiques

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Dangers pour la santé

Toxicité pour la reproduction

Catégorie 1B (H360D)

Dangers pour l'environnement

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H360D - Peut nuire au fœtus Liquide combustible

Conseils de prudence

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin

Supplémentaires Étiquetage à l'UE

Réservé aux utilisateurs professionnels

Diethylene glycol monomethyl ether, stab. with 50-150mg

Date de révision 01-févr.-2024

2.3. Autres dangers

De substance ne pas considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT) / très persistante ni très bioaccumulable (vPvB)

Toxique pour les vertébrés terrestres

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Composant	Numéro CAS	N° CE	Pour cent en poids	CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008
2-(2-Méthoxyéthoxy)éthanol	111-77-3	EEC No. 203-906-6	<100	Repr. 1B (H360D)

Composant	Limites de concentration spécifiques (SCL)	Facteur M	Notes sur les composants
2-(2-Méthoxyéthoxy)éthanol	Repr. 1B (H360D) :: C>=3%	-	-

Numéro d'enregistrement REACH	-

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Consulter un médecin.

Contact cutané Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation

cutanée persiste, consulter un médecin.

Ingestion Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration

artificielle. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Protection individuelle du personnel Utiliser l'équipement de protection individuel requis. **de premiers secours**

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun raisonnablement prévisible. Les symptômes de surexposition peuvent inclure céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau, dioxyde de carbone (CO2), agent chimique sec, mousse résistant aux alcools. Un brouillard d'eau peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés.

Diethylene glycol monomethyl ether, stab. with 50-150mg

Date de révision 01-févr.-2024

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Matière combustible. Inflammable. Les récipients peuvent exploser en cas d'échauffement. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Risque d'ignition.

Produits dangereux résultant de la combustion

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mettre en place une ventilation adaptée. Éliminer les sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conserver dans des récipients fermés adaptés à l'élimination. Absorber avec une matière absorbante inerte. Éliminer les sources d'ignition.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuelle/un équipement de protection du visage. Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Eviter l'ingestion et l'inhalation. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Conserver sous atmosphère inerte. Protéger de l'humidité.

Suisse - Stockage de substances dangereuses

Classe de stockage - SC 6.1 https://www.kvu.ch/fr/themes/substances-et-produits

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

Date de révision 01-févr.-2024

TWA: 10 ppm 8 ore

TWA: 50.1 mg/m3 8 ore

Turquie

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

éthanol

Composant

cutaneous exposure TWA: 10 ppm

TWA: 50.1 mg/m³

Russie

TWA: 50.1 mg/m³ IPRD

Oda

République slovaque

Liste source (s): Union Européenne - Union Européenne - Directive (UE) 2019/1831 de la Commission du 24 octobre 2019 établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et modifiant la directive 2000/39/CE de la Commission Belgique - Arrêté royal modifiant le titre 1 er relatif aux agents chimiques du livre VI du code du bien-être au travail, en ce qui concerne la liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques et le titre 2ième relatif aux agents cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques du livre VI du code du bien-être au travail (1) Publié dans le Moniteur Belge le 8 decembre 2020 France - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984. Publié 2016 par l'INRS Institut National de Recherche et de Sécurité Hygiène et sécurité du travail. Révision/Mise à jour : décret 2016-344 du 23 mars 2016 et arrêté du 23 mars 2016. Publié Juillet 19, 2018. (http://www.iprs.fr/accupil/produits/modiathogus/doc/publications.html?rofINIDS_ED9/ 2009.4)

Composant	Union européenne	Le Royaume Uni	France	Belgique	Espagne
2-(2-Méthoxyéthoxy)		STEL: 30 ppm 15 min	TWA / VME: 10 ppm (8	TWA: 10 ppm 8 uren	TWA / VLA-ED: 10 ppn
éthanol	TWA: 50.1 mg/m ³ (8hr)	STEL: 150.3 mg/m ³ 15	heures). indicative limit	TWA: 50.1 mg/m ³ 8	(8 horas)
	Skin	min	TWA / VME: 50.1 mg/m ³	uren	TWA / VLA-ED: 50.1
		TWA: 10 ppm 8 hr	(8 heures). indicative	Huid	mg/m³ (8 horas)
		TWA: 50.1 mg/m ³ 8 hr	limit		Piel
		Skin	Peau		
Composant	Italie	Allemagne	Portugal	Les Pays-Bas	Finlande
2-(2-Méthoxyéthoxy)	TWA: 10 ppm 8 ore.	TWA: 10 ppm (8	TWA: 10 ppm 8 horas	huid	TWA: 10 ppm 8 tunteina
éthanol	Time Weighted Average		TWA: 50.1 mg/m ³ 8	TWA: 45 mg/m ³ 8 uren	TWA: 50 mg/m ³ 8
	TWA: 50.1 mg/m ³ 8 ore.	TWA: 50 mg/m³ (8	horas		tunteina
	Time Weighted Average Pelle	Stunden). AGW - Haut	Pele		lho
Composant	Autriche	Danemark	Suisse	Pologne	Norvège
2-(2-Méthoxyéthoxy)		TWA: 10 ppm 8 timer		TWA: 50 mg/m ³ 8	TWA: 10 ppm 8 timer
éthanol	MAK-TMW: 10 ppm 8	TWA: 50 mg/m ³ 8 timer		godzinach	TWA: 50 mg/m ³ 8 timer
	Stunden	STEL: 20 ppm 15			STEL: 20 ppm 15
	MAK-TMW: 50.1 mg/m ³	minutter			minutter. value
	8 Stunden	STEL: 100 mg/m ³ 15			calculated
		minutter			STEL: 75 mg/m ³ 15
		Hud			minutter. value
					calculated
					Hud
Composant	Bulgarie	Croatie	Irlande	Chypre	République tchèque
2-(2-Méthoxyéthoxy)		kože	TWA: 10 ppm 8 hr.	Skin-potential for	TWA: 50 mg/m ³ 8
éthanol	TWA: 50.1 mg/m ³	TWA-GVI: 10 ppm 8	TWA: 50.1 mg/m ³ 8 hr.	cutaneous absorption	hodinách.
				TWA: 10 ppm	Potential for cutaneous
	Skin notation	satima.	51EL: 30 ppm 15 min	TVVA. TO PPITI	I i oteritiai ioi cutarieous
	Skin notation	satima. TWA-GVI: 50.1 mg/m ³ 8	STEL: 30 ppm 15 min STEL: 150.3 mg/m ³ 15	TWA: 10 ppm TWA: 50.1 mg/m ³	absorption
	Skin notation				
	Skin notation	TWA-GVI: 50.1 mg/m ³ 8	STEL: 150.3 mg/m ³ 15		absorption
Composant		TWA-GVI: 50.1 mg/m³ 8 satima.	STEL: 150.3 mg/m³ 15 min Skin	TWA: 50.1 mg/m ³	absorption Ceiling: 100 mg/m³
Composant 2-(2-Méthoxyéthoxy)	Estonie	TWA-GVI: 50.1 mg/m³ 8 satima. Gibraltar	STEL: 150.3 mg/m³ 15 min Skin Grèce	TWA: 50.1 mg/m³ Hongrie	absorption Ceiling: 100 mg/m ³ Islande
2-(2-Méthoxyéthoxy)		TWA-GVI: 50.1 mg/m³ 8 satima. Gibraltar Skin notation	STEL: 150.3 mg/m³ 15 min Skin Grèce skin - potential for	TWA: 50.1 mg/m³ Hongrie TWA: 50.1 mg/m³ 8	absorption Ceiling: 100 mg/m³ Islande TWA: 10 ppm 8
		TWA-GVI: 50.1 mg/m³ 8 satima. Gibraltar Skin notation TWA: 10 ppm 8 hr	STEL: 150.3 mg/m³ 15 min Skin Grèce skin - potential for cutaneous absorption	TWA: 50.1 mg/m³ Hongrie	absorption Ceiling: 100 mg/m³ Islande TWA: 10 ppm 8 klukkustundum.
2-(2-Méthoxyéthoxy)		TWA-GVI: 50.1 mg/m³ 8 satima. Gibraltar Skin notation	STEL: 150.3 mg/m³ 15 min Skin Grèce skin - potential for cutaneous absorption TWA: 10 ppm	TWA: 50.1 mg/m³ Hongrie TWA: 50.1 mg/m³ 8	absorption Ceiling: 100 mg/m³ Islande TWA: 10 ppm 8 klukkustundum. TWA: 50.1 mg/m³ 8
2-(2-Méthoxyéthoxy)		TWA-GVI: 50.1 mg/m³ 8 satima. Gibraltar Skin notation TWA: 10 ppm 8 hr	STEL: 150.3 mg/m³ 15 min Skin Grèce skin - potential for cutaneous absorption	TWA: 50.1 mg/m³ Hongrie TWA: 50.1 mg/m³ 8	absorption Ceiling: 100 mg/m³ Islande TWA: 10 ppm 8 klukkustundum. TWA: 50.1 mg/m³ 8 klukkustundum.
2-(2-Méthoxyéthoxy)		TWA-GVI: 50.1 mg/m³ 8 satima. Gibraltar Skin notation TWA: 10 ppm 8 hr	STEL: 150.3 mg/m³ 15 min Skin Grèce skin - potential for cutaneous absorption TWA: 10 ppm	TWA: 50.1 mg/m³ Hongrie TWA: 50.1 mg/m³ 8	absorption Ceiling: 100 mg/m³ Islande TWA: 10 ppm 8 klukkustundum. TWA: 50.1 mg/m³ 8 klukkustundum. Skin notation
2-(2-Méthoxyéthoxy)		TWA-GVI: 50.1 mg/m³ 8 satima. Gibraltar Skin notation TWA: 10 ppm 8 hr	STEL: 150.3 mg/m³ 15 min Skin Grèce skin - potential for cutaneous absorption TWA: 10 ppm	TWA: 50.1 mg/m³ Hongrie TWA: 50.1 mg/m³ 8	absorption Ceiling: 100 mg/m³ Islande TWA: 10 ppm 8 klukkustundum. TWA: 50.1 mg/m³ 8 klukkustundum.
2-(2-Méthoxyéthoxy) éthanol	Estonie	TWA-GVI: 50.1 mg/m³ 8 satima. Gibraltar Skin notation TWA: 10 ppm 8 hr TWA: 50.1 mg/m³ 8 hr	STEL: 150.3 mg/m³ 15 min Skin Grèce skin - potential for cutaneous absorption TWA: 10 ppm TWA: 50.1 mg/m³	Hongrie TWA: 50.1 mg/m³ Hongrie TWA: 50.1 mg/m³ 8	absorption Ceiling: 100 mg/m³ Islande TWA: 10 ppm 8 klukkustundum. TWA: 50.1 mg/m³ 8 klukkustundum. Skin notation Ceiling: 20 ppm Ceiling: 100.2 mg/m³
2-(2-Méthoxyéthoxy)	Estonie	TWA-GVI: 50.1 mg/m³ 8 satima. Gibraltar Skin notation TWA: 10 ppm 8 hr	STEL: 150.3 mg/m³ 15 min Skin Grèce skin - potential for cutaneous absorption TWA: 10 ppm	TWA: 50.1 mg/m³ Hongrie TWA: 50.1 mg/m³ 8	absorption Ceiling: 100 mg/m³ Islande TWA: 10 ppm 8 klukkustundum. TWA: 50.1 mg/m³ 8 klukkustundum. Skin notation Ceiling: 20 ppm

uptake through the skin

TWA: 10 ppm 8

Stunden TWA: 50.1 mg/m³ 8 Stunden

Slovénie

uptake through the skin

TWA: 10 ppm

TWA: 50.1 mg/m³

Suède

Diethylene glycol monomethyl ether, stab. with 50-150mg

Date de révision 01-févr.-2024

2-(2-Méthoxyéthoxy)	Potential for cutaneous	TWA: 10 ppm 8 urah	TLV: 10 ppm 8 timmar.	Deri
éthanol	absorption	TWA: 50.1 mg/m ³ 8	NGV	TWA: 10 ppm 8 saat
	TWA: 10 ppm	urah	TLV: 50 mg/m ³ 8	TWA: 50.1 mg/m ³ 8 saat
	TWA: 50.1 mg/m ³	Koža	timmar. NGV	-
	_		Hud	

Valeurs limites biologiques

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) / Niveau d'effet minimal dérivé (DMEL)

Ouvriers; Voir le tableau pour les valeurs

Component	Effet aigu local (Dermale)	Effet aigu systémique (Dermale)	Les effets chroniques systémique (Dermale)
2-(2-Méthoxyéthoxy)éthanol			DNEL = 2.22mg/kg
111-77-3 (<100)			bw/day

Component	Effet aigu local (Inhalation)	Effet aigu systémique (Inhalation)	Les effets chroniques local (Inhalation)	Les effets chroniques systémique (Inhalation)
2-(2-Méthoxyéthoxy)éthanol 111-77-3 (<100)				DNEL = 50.1mg/m ³

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Voir les valeurs ci-dessous.

Component	Eau douce	Des sédiments d'eau douce		Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	Des sols (agriculture)
2-(2-Méthoxyéthoxy)éthan	PNEC = 12mg/L	PNEC = 44.4mg/kg sediment dw	PNEC = 12mg/L	PNEC = 10000mg/L	PNEC = 2.1mg/kg soil dw
ol 111-77-3 (<100)		Sediment dw			Soli dw

Component	Eau de mer	Des sédiments	Eau de mer	Chaîne alimentaire	Air
		d'eau marine	intermittente		
2-(2-Méthoxyéthoxy)éthan ol	PNEC = 1.2mg/L	PNEC = 0.44mg/kg sediment dw		PNEC = 0.09g/kg food	
111-77-3 (<100)					

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux Lunettes de protection (La norme européenne - EN 166)

Diethylene glycol monomethyl ether, stab. with 50-150mg

Date de révision 01-févr.-2024

Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	La norme européenne	Commentaires à gants
Caoutchouc butyle	> 480 minutes	0.35 mm	Niveau 6	(exigence minimale)
Gants néoprène	> 480 minutes	0.45 mm	EN 374	,
Caoutchouc nitrile	> 480 minutes	0.56 mm		
Viton (R)	> 480 minutes	0.7 mm		

Protection de la peau et du

Protection des mains

Vêtements à manches longues.

Gants de protection

corps

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent Protection respiratoire

utiliser les respirateurs homologués correspondants.

Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement

ajusté, utilisé et entretenu

À grande échelle / utilisation

d'urgence

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 136 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont

de l'expérience

Type de filtre recommandé: Gaz et vapeurs organiques filtre Type A Marron conforme

au EN14387

À petite échelle / utilisation en

laboratoire

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 149:2001 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou

d'autres ont de l'expérience

Demi-masque recommandée: - Valve filtrage: EN405; ou; Demi-masque: EN140; plus le

filtre. FR141

Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide **Aspect** Incolore Odeur Inodore

Seuil olfactif Aucune donnée disponible

Point/intervalle de fusion -70 °C / -94 °F Point de ramollissement Aucune donnée disponible Point/intervalle d'ébullition 194 °C / 381.2 °F Inflammabilité (Liquide) Liquide combustible Inflammabilité (solide, gaz) Sans objet

Limites d'explosivité Inférieure 1.6 Supérieure 16.1

83 °C / 181.4 °F Point d'éclair

Température d'auto-inflammabilité Température de décomposition

рΗ

Viscosité Hvdrosolubilité Solubilité dans d'autres solvants

215 °C / 419 °F Aucune donnée disponible Aucune information disponible

3.9 mPa.s at 20 °C

Soluble

Aucune information disponible

D'après les données d'essai

Liquide

Méthode - Aucune information disponible

Diethylene glycol monomethyl ether, stab. with 50-150mg

Date de révision 01-févr.-2024

Coefficient de partage (n-octanol/eau)

Composant log Pow 2-(2-Méthoxyéthoxy)éthanol -0.47

Pression de vapeur 0.24 hPa @ 20 °C

Densité / Densité 1.010

Densité apparenteSans objetLiquideDensité de vapeur4.1 (Air = 1.0)(Air = 1.0)

Caractéristiques des particules Sans objet (liquide)

9.2. Autres informations

Formule moléculaire C5 H12 O3 Masse molaire 120.15

Propriétés explosives explosifs air / vapeur des mélanges possibles

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Hygroscopique.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Produits incompatibles. Excès de chaleur. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces

chaudes et des sources d'ignition. Exposition à de l'air humide ou à de l'eau.

10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur le produit

a) toxicité aiguë;

Oral(e)D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplisCutané(e)D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplisInhalationD'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
2-(2-Méthoxyéthoxy)éthanol	LD50 = 4 mL/kg (Rat)	LD50 = 9404 mg/kg (Rabbit)	-

b) corrosion cutanée/irritation

cutanée;

Aucune donnée disponible

 c) lésions oculaires graves/irritation Aucune donnée disponible oculaire:

Diethylene glycol monomethyl ether, stab. with 50-150mg

Date de révision 01-févr.-2024

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Aucune donnée disponible Respiratoire Peau Aucune donnée disponible

e) mutagénicité sur les cellules

germinales;

Aucune donnée disponible

f) cancérogénicité; Aucune donnée disponible

Aucune substance chimique cancérogène connue n'est contenue dans ce produit

g) toxicité pour la reproduction;

Effets sur la reproduction

Catégorie 1B

Les expériences ont mis en évidence des effets de toxicité pour la reproduction sur l'animal

de laboratoire.

Effets sur le développement Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

h) toxicité spécifique pour certains Aucune donnée disponible organes cibles - exposition

unique;

i) toxicité spécifique pour certains Aucune donnée disponible organes cibles — exposition

répétée;

Aucun(e) connu(e). Organes cibles

j) danger par aspiration; D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Symptômes / effets, aigus et différés

Les symptômes de surexposition peuvent inclure céphalées, vertiges, fatigue, nausées et

vomissements.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système

endocrinien

Pertinentes pour l'évaluation des effets de la perturbation du système endocrinien pour la santé humaine. Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Le produit ne doit pas Effets d'écotoxicité

contaminer les eaux souterraines. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Composant	Poisson d'eau douce	Puce d'eau	Algues d'eau douce
2-(2-Méthoxyéthoxy)éthanol	LC50: = 7500 mg/L, 96h static (Lepomis macrochirus) LC50: = 5741 mg/L, 96h (Pimephales promelas) LC50: = 7500 mg/L, 96h (Lepomis macrochirus)	EC50: > 500 mg/L, 48h (Daphnia magna)	EC50: > 500 mg/L, 72h (Desmodesmus subspicatus)

Composant	Microtox	Facteur M
2-(2-Méthoxyéthoxy)éthanol	EC50 > 10000 mg/L 17 h	

12.2. Persistance et dégradabilité Devrait être biodégradable

Diethylene glycol monomethyl ether, stab. with 50-150mg

Date de révision 01-févr.-2024

Persistance

Une persistance est peu probable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Une bioaccumulation est peu probable

Composant	log Pow	Facteur de bioconcentration (BCF)
2-(2-Méthoxyéthoxy)éthanol	-0.47	Aucune donnée disponible

Le produit est soluble dans l'eau, et peuvent se propager dans les systèmes d'eau. 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité probable dans l'environnement du fait de sa solubilité dans l'eau. Très mobile dans

les sols

12.5. Résultats des évaluations PBT De substance ne pas considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT) / et vPvB très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le

système endocrinien

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12.7. Autres effets néfastes

Des polluants organiques Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

persistants

Potentiel de destruction de l'ozone Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non

utilisés

Déchets classés comme dangereux. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer conformément aux réglementations

locales.

Emballages contaminés Eliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Le code européen des déchets D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques

aux produits, mais aux applications.

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour

laquelle le produit a été utilisé. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Ordonnance suisse sur les déchets L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales

en vigueur. Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les

déchets, ADWO) SR 814.600

https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2015/891/fr

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO Non réglementé

14.1. Numéro ONU

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

14.4. Groupe d'emballage

Non réglementé ADR

Diethylene glycol monomethyl ether, stab. with 50-150mg

Date de révision 01-févr.-2024

14.1. Numéro ONU

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

14.4. Groupe d'emballage

IATA

Non réglementé

14.1. Numéro ONU

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement Pas de dangers identifiés

14.6. Précautions particulières à

Pas de précautions spéciales requises.

prendre par l'utilisateur

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de Non applicable, les produits emballés

I'OMI

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires internationaux

Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Chine (IECSC), Taiwan (TCSI), Korea (KECL), Japan (ENCS), Japan (ISHL), Canada (DSL/NDSL), Australie (AICS), New Zealand (NZIoC), Philippines (PICCS). US EPA (TSCA) - Toxic Substances Control Act, (40 CFR Part 710)

2-(2-Méthoxyéthoxy)éthanol 111-77-3 203-906-6 X X KE-23278 X X	Composant	Numéro CAS	EINECS	ELINCS	NLP	IECSC	TCSI	KECL	ENCS	ISHL
	2-(2-Méthoxyéthoxy)éthanol		203-906-6		-	Х	X		X	Х

Composant	Numéro CAS	TSCA	TSCA Inventory notification - Active-Inactive	DSL	NDSL	AICS (Australie)	NZIoC	PICCS
2-(2-Méthoxyéthoxy)éthanol	111-77-3	X	ACTIVE	X	-	X	X	X

Légende: X - Listé '-' - Not Listed KECL - NIER number or KE number (http://ncis.nier.go.kr/en/main.do)

Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Composant	Numéro CAS	REACH (1907/2006) - Annexe XIV - substances soumises à autorisation	Restrictions applicables	Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 - Liste candidate des substances extrêmement
			dangereuses	préoccupantes (SVHC)
2-(2-Méthoxyéthoxy)éthanol	111-77-3	-	Use restricted. See item	-
			54.	
			(see link for restriction	
			details)	
			Use restricted. See item	
			75.	
			(see link for restriction	
			details)	

Liens REACH

Diethylene glycol monomethyl ether, stab. with 50-150mg

Date de révision 01-févr.-2024

Seveso III Directive (2012/18/EC)

Composant	Numéro CAS	La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs	Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité
2-(2-Méthoxyéthoxy)éthanol	111-77-3	Sans objet	Sans objet

Du règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux
Sans objet

Contient des composants qui répondent à une « définition » de substance per et polyfluoroalkyle (PFAS)? Sans objet

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

Se reporter à la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif

Prendre en compte la directive 94/33/CE concernant la protection des jeunes au travail

Prendre en compte la Dir 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Réglementations nationales

Classification allemande WGK Voir le tableau pour les valeurs

Composant	Classification d'Eau Allemande (AwSV)	Allemagne - TA-Luft classe
2-(2-Méthoxyéthoxy)éthanol	WGK1	

Composant	France - INRS (tableaux de maladies professionnelles)
2-(2-Méthoxyéthoxy)éthanol	Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 84

Réglementation suisse

Article 4 par. 4 de l'Ordonnance sur la protection des jeunes sur le lieu de travail (RS 822.115) et article 1 lit.f du règlement du DEFR sur les travaux dangereux et les jeunes (RS 822.115.2).

Prenez note de l'article 13 de l'ordonnance sur la maternité (RS 822.111.52) concernant les femmes enceintes et allaitantes.

Comp	onent	Suisse - Ordonnance sur la réduction des risques liés à la manipulation de préparations de substances dangereuses (RS 814.81)	Suisse - Ordonnance de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause
2-(2-Méthoxyé 111-77-3	thoxy)éthanol 3 (<100)	Substances interdites et réglementées	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une sur la sécurité chimique Évaluation / rapport (CSA / CSR) n'a pas été effectuée

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H360D - Peut nuire au fœtus

Légende

CAS - Chemical Abstracts Service

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste

Diethylene glycol monomethyl ether, stab. with 50-150mg

Date de révision 01-févr.-2024

canadienne des substances non domestiques PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et

ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air

MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian

Inventory of Chemical Substances)

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

WEL - Limite d'exposition en milieu de travail

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

DNEL - Dose minimale pour un risque acceptable **RPE** - Équipement de protection respiratoire LC50 - Concentration létale à 50% NOEC - Concentration sans effet observé PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique

TWA - Moyenne pondérée dans le temps CIRC - Centre international de recherche sur le cancer

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

LD50 - Dose létale à 50%

Transport Association

par les navires

EC50 - Concentration efficace 50% POW - Coefficient de partage octanol: eau vPvB - très persistantes et très bioaccumulables

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMO/IMDG - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code

OECD - Organisation de coopération et de développement économiques ATE - Estimation de la toxicité aiguë COV - (composés organiques volatils)

BCF - Facteur de bioconcentration (FBC)

Principales références de la littérature et sources de données

https://echa.europa.eu/information-on-chemicals

Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI, Merck index, RTECS

Conseil en matière de formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Utilisation d'équipements de protection individuelle, concernant les bonnes pratiques de choix, la compatibilité, les délais de rupture, l'entretien, la maintenance, l'adaptation et les normes EN.

Premiers secours en cas d'exposition chimique, y compris l'utilisation de rince-œils et de douches de sécurité.

Formation à la réponse aux incidents chimiques.

Prévention et lutte contre l'incendie, identification des dangers et des risques, électricité statique, atmosphères explosives engendrées par les vapeurs et les poussières.

Département sécurité du produit. Préparée par

Date de préparation 19-août-2013 Date de révision 01-févr.-2024

Sommaire de la révision Nouveau fournisseur de services d'intervention téléphonique d'urgence.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006. RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 .

Pour la Suisse - Erstellt nach den technischen Vorschriften nach Anhang 2 Ziffer 3 ChemV (SR 813.11 - Verordnung über den Schutz vor gefährlichen Stoffen und Zubereitungen).

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne

soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité